

Question 8

Points

|                     |             |                                                  |           |
|---------------------|-------------|--------------------------------------------------|-----------|
| Objectif évaluateur | 1.1.3.8.1-1 | L'influence de la politique sur l'administration | 14 points |
|---------------------|-------------|--------------------------------------------------|-----------|

Situation de départ

Le 25 septembre 2022, la Suisse a voté une initiative populaire intitulée « Pas d'élevage en batterie en Suisse » (initiative sur l'élevage en batterie). L'initiative avait pour but d'interdire l'élevage en batterie, car le bien-être des animaux y est systématiquement bafoué. La Confédération aurait dû fixer des exigences minimales plus strictes pour des conditions d'hébergement et de traitement plus respectueuses des animaux, l'accès à l'extérieur, l'abattage et la taille maximale des groupes par étable.

Si l'initiative avait été acceptée, le texte suivant aurait été intégré dans la Constitution fédérale :

*Art. 80a Détention d'animaux dans l'agriculture*

<sup>1</sup> La Confédération protège la dignité de l'animal dans l'élevage agricole.  
*La dignité de l'animal implique le droit de ne pas vivre dans un élevage en batterie.*

<sup>2</sup> L'élevage en batterie désigne l'élevage industriel d'animaux en vue d'une production de viande la plus efficace possible où le bien-être des animaux est systématiquement bafoué.

<sup>3</sup> La Confédération fixe des critères, notamment pour un hébergement et un traitement respectueux des animaux, soins, l'accès à l'extérieur, l'abattage et la taille maximale des groupes par étable.

<sup>4</sup> Elle édicte des dispositions relatives à l'importation d'animaux et de produits d'origine animale à des fins alimentaires en tenant compte du présent article.

Cette question est composée de quatre parties (de a. à d.). Vous pourrez obtenir 14 points au maximum.

Tâche

- a. Quelles auraient été les conséquences pour les administrations municipales et communales si l'initiative populaire avait été acceptée et si la Confédération avait chargé les communes de la mise en œuvre ? Citez trois exemples de conséquences possibles pour l'administration municipales et décrivez pour chaque conséquence deux étapes concrètes qu'une commune pourrait entreprendre si la conséquence se produisait. Vous obtenez 1 point par conséquence réaliste et proche de la pratique et également 1 point par étape concrète appropriée, au total 9 points.

| Conséquences | Etapas concrètes |
|--------------|------------------|
|              |                  |
|              |                  |

1  
1  
1

T 3

Points  
obtenus

| Conséquences                                                                                                                                                                                                                                                                            |  | Etapas concrètes |  | Points         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|------------------|--|----------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |                  |  | 1              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |                  |  | 1              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |                  |  | 1              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |                  |  | 1              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |                  |  | 1              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |                  |  | 1              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |                  |  |                |
| b. Les partis politique et les associations sont impliqués dans les campagnes de votation et dans le processus politique. Expliquez les différentes fonctions des partis et des associations. Vous obtenez 1 point par description correcte de chaque fonction, soit 2 points au total. |  |                  |  |                |
| Parti politique                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |                  |  | 1              |
| Association                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |                  |  | 1              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |                  |  | T 8            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |                  |  | Points obtenus |

c. Outre les initiatives populaires, le système politique suisse connaît, au niveau fédéral, le référendum obligatoire et le référendum facultatif. Décrivez la différence entre le référendum facultatif et le référendum obligatoire. Vous obtenez 1 point pour une réponse correcte.

d. Pour exercer une influence politique au niveau cantonal, les parlementaires disposent d’autres instruments. Complétez la liste ci-dessous par la description des instruments parlementaires. Pour chaque description correcte, vous obtenez 1 point, soit 2 points au total.

| Instrument               | Description |
|--------------------------|-------------|
| Initiative parlementaire |             |
| Motion                   |             |

Points

1

1

1

T 3

Points  
obtenus